

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
D'EURE-ET-LOIR**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers d'EURE-ET-LOIR est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

1372 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2018 en Eure et Loir, contre 1498 en 2017, soit une diminution de 8,4 %. La région Centre Val de Loire enregistre une diminution de 10,7 % ; au niveau national elle est de 10,1% ce qui représente 18 390 dépôts de dossiers en moins (162 894 dépôts de dossiers en 2018 / 181 284 en 2017).

Cette baisse est en grande partie due à la mise en place de solutions pérennes.

Le taux de redépôts en Eure et Loir s'élève à 43.3 % (45.30 en 2017)

**Recevabilité et orientation**

Au cours de l'année 2018, 1229 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (recours suite à une décision d'irrecevabilité). 36 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 2,6 % des dossiers soumis pour examen, contre 75 dossiers en 2017.

La commission a orienté les dossiers comme suit : 42.1 % vers une mesure de rétablissement personnel (contre 34.3 % en 2017).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

7.7 % des dossiers ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif.

Suite aux changements législatifs intervenus en janvier 2018 : la phase de conciliation n'est possible que pour les dossiers dont les débiteurs ont un patrimoine.

36,9 % des dossiers ont ainsi fait l'objet d'une mesure imposée avec effacement partiel ou sans effacement.

Ce taux pour la commission d'Eure et Loir n'a pas augmenté de façon significative (34,5 %) car beaucoup de nos dossiers étaient orientés en mesure suite à un échec.

Les autres dossiers ont été clôturés (9,9%), déclarés irrecevables (2.2 %) ou le débiteur a donné son accord pour une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (1.2%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

### Mesures pérennes et mesures provisoires

Dans 74,6 % des cas le traitement du dossier a abouti à une solution pérenne : rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, plans permettant la sauvegarde du bien immobilier ou mesures imposées avec ou sans effacement.

La proportion de mesures imposées d'attente n'est que de 9,9% et celle des plans conventionnels de redressement d'attente de 3,4 %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du portail Tribunal Caractéristiques du surendettement en Eure et Loir (évolutions des dépôts, typologie...)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 15 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 181	La procédure de surendettement Le droit au compte / les fichiers Mes questions d'argent

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés de traitement liées aux changements législatifs : l'ancienne procédure s'applique aux dossiers déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle à ceux déposés après cette date.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

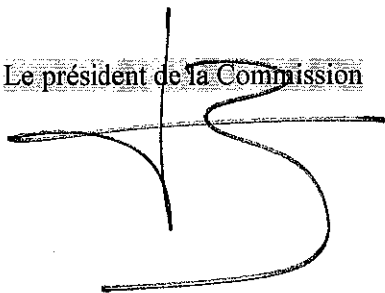
- Difficulté à obtenir de la part des débiteurs, une estimation exacte pour les dossiers dont le patrimoine est bien immobilier détenu en indivision, en usufruit ou sous forme de parts une SCI.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

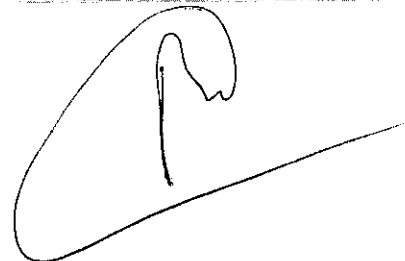
- Difficultés du Secrétariat de la Commission (gestionnaires) à gérer les réponses dématérialisées et souvent pas d'interlocuteur chez le créancier pour résoudre les problèmes (doublon de dettes, transfert de dettes vers des sociétés de recouvrement, dettes « mises à zéro » par erreur).

Le 12 février 2019

Le président de la Commission

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a large, sweeping curve on the right.

Le secrétaire de la Commission

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded loop on the left and a smaller, more intricate mark on the right.

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE 2018**

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1498</b>	<b>1372</b>	<b>-8,4%</b>
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		20,3%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,8%	43,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,8%	9,2%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1337</b>	<b>1223</b>	<b>-8,5%</b>
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>75</b>	<b>36</b>	<b>-52,0%</b>
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1346</b>	<b>1229</b>	<b>-8,7%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	38,1%	41,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	2,4%	2,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,5%	56,1%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1412</b>	<b>1620</b>	<b>14,7%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	14,7%	9,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,3%	2,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,3%	42,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,0%	1,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,2%	7,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,6%	4,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,6%	3,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,5%	36,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		27,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		15,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		9,9%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		74,6%	
<b>Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance</b>		<b>6</b>	
<b>Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité</b>		<b>7</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,2%	4,2%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,1%	39,3%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	9,1%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36,9%	38,7%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,6%	74,2%	76,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission d'EURE-ET LOIR	<b>Dettes financières</b>	<b>51 409</b>	<b>1 064</b>	<b>5 206</b>	<b>78,2%</b>	<b>86,6%</b>	<b>17 612</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	30 173	258	434	45,9%	21,0%	105 245	1,0
	dont dettes à la consommation	20 454	942	4 018	31,1%	76,6%	13 126	3,0
	dont autres dettes financières	782	590	754	1,2%	48,0%	746	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>6 826</b>	<b>1 022</b>	<b>4 444</b>	<b>10,4%</b>	<b>83,2%</b>	<b>3 994</b>	<b>4,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>7 513</b>	<b>707</b>	<b>1 638</b>	<b>11,4%</b>	<b>57,5%</b>	<b>1 744</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>65 748</b>	<b>1 229</b>	<b>11 288</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 616</b>	<b>8,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION CENTRE VAL DE LOIRE	<b>Dettes financières</b>	<b>256 607</b>	<b>6 178</b>	<b>28 760</b>	<b>78,3%</b>	<b>87,6%</b>	<b>15 826</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	135 913	1 394	2 442	41,5%	19,8%	86 515	1,0
	dont dettes à la consommation	115 916	5 428	21 749	35,4%	77,0%	12 346	3,0
	dont autres dettes financières	4 779	3 518	4 569	1,5%	49,9%	750	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>37 402</b>	<b>5 833</b>	<b>25 573</b>	<b>11,4%</b>	<b>82,7%</b>	<b>3 526</b>	<b>4,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>33 806</b>	<b>3 911</b>	<b>8 628</b>	<b>10,3%</b>	<b>55,5%</b>	<b>1 574</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>327 815</b>	<b>7 052</b>	<b>62 961</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 866</b>	<b>8,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0